



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
VAUREAL

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil Municipal Du Jeudi 11 juin 2020

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Dominique PAPILLON, Alain BEZARD, Annick CRECY, Régis RICORDEAU, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Agnès SAGUET, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Geoffrey GIRARD, Sophie DE SMEDT, Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE.

Soit, sur quinze membres en exercice, quinze présents et quinze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Demande de la tenue de séance à huis clos

En raison du contexte sanitaire, le Maire demande la tenue de la séance à huis-clos dans les conditions de l'article L 2121-18 du CGCT.

La proposition est votée à l'unanimité.

Demande de subvention DETR 2020 : Garderie scolaire

Point présenté par Alain BEZARD

Il est proposé de présenter une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2020.

Par la circulaire préfectorale, il apparaît que ce projet peut bénéficier d'une subvention de 45 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique que la demande porte sur :

- la réfection du bâtiment de la garderie scolaire et du logement qui doit faire l'objet de travaux pour un montant de 50 633.40 € HT, comprenant une réfection partielle de la toiture, le remplacement de

menuiseries (portes et fenêtres) et la remise en peinture de la garderie scolaire. La commission « Bâtiments, équipements sportifs et patrimoine » s'est réunie le mardi 9 juin pour étudier ce dossier.

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer en Préfecture une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Demande de subvention DETR 2020 : Toiture de la nef de l'église Saint-Sulpice

Point présenté par Alain BEZARD

Il est proposé de présenter un projet de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2020.

Par la circulaire préfectorale, il apparaît que ce projet peut bénéficier d'une subvention de 45 % par dossier au titre de DETR.

Alain BEZARD indique que la demande porte sur :

- la réfection complète de la toiture la nef de l'église Saint-Sulpice qui doit faire l'objet de travaux pour un montant de 192 785.18 € HT.

La commission « Bâtiments, équipements sportifs et patrimoine » s'est réunie le mardi 9 juin pour étudier ce dossier.

Afin de financer ce projet, il est proposé de déposer en Préfecture une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec 14 voix pour et une abstention (Sylvie DUFLOT) la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Demande de subvention Fond Scolaire auprès du Conseil Départemental : Garderie scolaire

Point présenté par Alain BEZARD

Afin de financer une partie des travaux du bâtiment de la garderie scolaire et du logement, il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise une subvention Fond Scolaire.

Le montant de la subvention est de 40 % maximum du coût des travaux HT.

La commission « Bâtiments, équipements sportifs et patrimoine » s'est réunie le mardi 9 juin pour étudier ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de subvention Fond Scolaire auprès du Conseil Départemental.

Création d'un poste d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité

Point présenté par Dominique PAPILLON

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de venir en aide à l'agent technique faisant office de cantonnier,

55
2/3

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 ;

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir recruter un agent technique relevant de la catégorie C pour une période de 4 mois avec possibilité de renouveler pour 1 mois pour exercer les fonctions de cantonnier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'agent technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy Paris clôt la séance à 19h20.

Fait à Sagy, le 15 juin 2020

Le secrétaire de séance,
Julien SAILLE



Le Maire,
Guy PARIS

